



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville, que le conseil municipal adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024 lors d'une séance extraordinaire, qui se tiendra le **lundi 20 décembre 2021 à 19 h 30** à la salle du Conseil située au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi.

Les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le PTI.

Toute personne souhaitant adresser des questions concernant l'un ou l'autre de ces deux sujets peut, jusqu'au 20 décembre 2021 à 16 h 30, transmettre au soussigné ses questions écrites par la poste au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi (Québec), J0L 2L0 ou par courriel au pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca.

Pour que vos questions soient jugées recevables, vous devrez obligatoirement nous donner les informations suivantes :

- Nom et prénom;
- Adresse civique;
- Numéro de téléphone.

Il sera également loisible pour un nombre limité de personnes intéressées de se présenter à la séance à l'heure, à la date et à l'adresse ci-haut mentionnées. De plus, il sera possible d'écouter l'enregistrement de ladite séance qui sera diffusé en différé sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Rémi, ce 3 décembre 2021

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier